

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2012

## 1) Modification des horaires du groupe scolaire de Mécleuves

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux problèmes récurrents des bus de transport scolaire, il est proposé de réaménager les horaires des classes élémentaires et maternelles de Mécleuves et Chesny. Il s'agit d'avancer l'ensemble des horaires de 5 min et sollicite ainsi l'accord des conseils municipaux concernés.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal de Mécleuves accepte à l'unanimité des voix la proposition.

## 2) Convention de partenariat avec la division de la lecture publique

Après lecture et examen de celle-ci, le conseil décide à l'unanimité des voix d'accepter la convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour la signer.

## 3) Proposition de liaisons douces par la Communauté de Communes du Vernois (CCV)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des courriers reçus de la CCV et du Conseil Général concernant une proposition de reprise des chemins de désenclavement de la RD955 destinés à la création de pistes cyclables.

Après examen de la proposition faite et au vue de la configuration et l'état des terrains, le conseil municipal émet un avis défavorable à celle-ci et demande à ce que d'autres possibilités soient étudiées.

## 4) Proposition de pose de candélabres à la sortie de Mécleuves

Pour faire suite aux travaux de réaménagement de la rue de la croix du mont, Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en place de 5 candélabres à la sortie de Mécleuves en se dirigeant vers le Lanceumont. Un devis a été reçu de CITEOS pour un montant HT de 21.001,58 €.

D'autre part, ces travaux ne pouvant bénéficier d'aucune subvention, Monsieur le Maire propose de demander une participation à la Communauté de Communes du Val Saint Pierre dans le cadre de ses fonds de concours. Cette subvention serait à hauteur de 50%, soit 10.500,79 €.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

\* Accepte les travaux de pose de candélabres

\* Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

## 5) Examen de devis

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus pour une débroussailleuse. Après examen, le conseil municipal décide d'opter pour celle de la marque STIHL au prix de 790 €.

Concernant le devis de ramonage du conduit du F.S.E. de la hotte de cuisine, le conseil municipal l'accepte à l'unanimité des voix au prix de 478,40 €.

## 6) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Suite aux travaux de réaménagement de la rue de la croix du mont, il s'avère utile de prévoir une ligne de trésorerie pour le paiement de factures.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix et donne tous pouvoirs au Maire pour opter pour la proposition la mieux disante.

## 7) Procédure de bien vacant et sans maître

Monsieur le Maire expose :

- Que le terrain situé à Mécleuves, cadastré sous section 1 parcelle 3 lieudit Village d'une contenance de 1are 22 centiares n'a plus de propriétaire.
- Que l'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés
- Que l'article 106 du livre des procédures fiscales prévoit en son cinquième alinéa que le maire peut, dans le cadre de l'article 713 du code civil et sur autorisation du conseil municipal, obtenir communication des documents de l'enregistrement sans avoir à produire une ordonnance du juge d'instance ?

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession déposées dans le cadre des recherches relatives à la dévolution d'un bien immobilier sans maître.

Il est également autorisé à demander tous documents concernant la succession des époux Eugène CORPS et Catherine Eugénie MESSEIN.

## 8) Numérotation Rue de la Fontaine Romaine

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr ALLOUCHE sollicitant l'attribution d'un numéro à l'extension de sa maison destinée à la location.

Il propose au Conseil municipal de lui attribuer le 5bis rue de la fontaine romaine et de numéroter le bâtiment de Mr KURELBAUM au 5Ter de cette même rue.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la numérotation telle que proposée par Mr le Maire
- Décide de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée,
- Dit que la pose de cette plaque ainsi que l'entretien sont à la charge du destinataire de la dite plaque,
- Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons et de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées

## 9) Demande de subvention par la M.J.C

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée par la M.J.C. pour l'achat d'un matériel de sonorisation pour l'école de musique, d'un montant de 465 €.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des voix de verser la subvention sollicitée.

## 10) Demande de matériel d'éclairage supplémentaire au F.S.E

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de rampe d'éclairage supplémentaire au Foyer Socio Educatif a été faite par la M.J.C pour leur section théâtre. Des devis ont été présentés.

Le conseil, après délibération, accepte à l'unanimité des voix l'achat de ce matériel, laisse tous pouvoirs au Maire pour opter pour le devis le mieux disant dans la limite de 2.000 € TTC et demande l'inscription de la facture en investissement.

## 11) Examen de devis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de la pose d'un caisson en mitoyenneté sur le mur de la mairie afin d'éviter des infiltrations. Il donne lecture du devis reçu de Nied toiture pour un montant de 2.499,75 €.

Le conseil accepte à l'unanimité des voix la proposition.

## 12) Echange de terrain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'échange à intervenir avec Monsieur BRACHET, en vue de la rectification de la limite des parcelles cadastrées sous section 23, parcelle 27,28 et 94.

Monsieur NOIRE, géomètre expert à Rombas est chargé de procéder au mesurage exact et au bornage des parties de terrain à céder par chacune des parties. Le tout sera repris dans un procès verbal d'arpentage.

L'échange aura lieu sans soulte de part et d'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix émet un avis favorable à l'échange dont il s'agit et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation du projet.

## 13) Instauration de la Participation pour l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été instaurée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette nouvelle participation vient en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

En application de l'article L1331-1 du code de la santé publique, Monsieur le Maire soumet l'instauration de cette participation dans la Commune de Mécleuves au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des voix l'application de la PAC pour toutes les constructions nouvelles au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son montant est défini tel qu'était la PRE, à savoir 2.000 euros H.T. par foyer.

Le fait générateur de la PAC est le raccordement du foyer au réseau d'assainissement.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.